



**Compte-rendu de séance
CONSEIL MUNICIPAL DE CHEMAZÉ
LUNDI 4 AVRIL 2022 - 20 H 15**

Etaient présents : Mme FOUILLEUX Caroline, Mme GRAINDORGE Pascale, M. BELLANGER François, Mme GAUMER Myriam, M. MARTEAU Dominique, Mme GABILLARD Jeanine, Mme LEMERCIER Cécile, Mme MAGE Lucie, M. ALLAIN Cédric, M. NOUVEL Julien, M. VANOC Julien, M. AUDOUIN Thibaut, Mme PIQUET Virginie, M. BRILLET Eric

Etaient absents excusés : M. ROUEIL Loïc

Procuration : M. ROUEIL Loïc donne procuration à Mme PIQUET Virginie

Secrétaire de séance : Mme LEMERCIER Cécile

L'ordre du jour est le suivant : Approbation des comptes de gestion 2021 et vote des comptes administratifs 2021 commune, lotissement du Grand Pré et Cuisine Centrale, vote des taux d'imposition, vente de la parcelle n°16 du lotissement du Grand Pré

DELIBÉRATIONS ADOPTÉES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2022

1- Approbation des comptes de gestion 2021 et vote des comptes administratifs 2021 commune, lotissement du Grand Pré et cuisine centrale (*délibération 2022-025*)

Approbation des comptes de gestion

Après s'être fait présenter par Mme GRAINDORGE Pascale, Président de la Commission Finances et Budget, les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les recettes et les dépenses sont régulièrement justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Mme PIQUET Virginie et par procuration M. ROUEIL Loïc ne souhaitent pas prendre part au vote.

DECISION :

Le conseil municipal vote, Mme Le Maire s'étant retirée, le compte de gestion 2021 du budget de la commune dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part

Adoptée à 12 voix pour

Le conseil municipal vote, Mme Le Maire s'étant retirée, le compte de gestion 2021 du budget du lotissement du Grand Pré dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part

Adoptée à 12 voix pour

Le conseil municipal vote, Mme Le Maire s'étant retirée, le compte de gestion 2021 du budget de la cuisine centrale dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur avec quelques observations.

Adoptée à 12 voix pour

Comptes administratifs 2021

Le Conseil Municipal, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2021, présentés par Mme GRAINDORGE Pascale, vice-présidente de la commission finances et budget, donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Budget commune

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultats nets de l'exercice 2021 (émis)	Dépenses : 1 194 834.48 € Recettes : 1 383 691.37 €	Dépenses : 140 997.57 € Recettes : 387 690.99 €
TOTAL	Excédent fonctionnement Net : 188 856.89 €	Excédent investissement Net : 246 693.42 €
2020	Excédent de fonctionnement 2020 reporté : 206 944.40 €	Déficit d'investissement 2020 reporté : 143 012.01 €
Résultats de clôture de l'exercice 2021	Dépenses : 1 194 834.48 € Recettes : 1 590 635.77 €	Dépenses : 284 009.58 € Recettes : 387 690.99 €
TOTAL	Excédent de clôture de fonctionnement pour 2021 395 801.29 €	Excédent de clôture d'investissement pour 2021 103 681.41 €

DECISION :

Le conseil municipal vote, Mme Le Maire s'étant retirée, le compte administratif 2021 du budget de la commune

Adoptée à 12 voix pour

Budget lotissement du Grand Pré

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultats nets de l'exercice 2021 (émis)	Dépenses : 256 520.90 € Recettes : 256 825.91 €	Dépenses : 251 211.25 € Recettes : 251 108.28 €
TOTAL	Excédent fonctionnement Net : 305.01 €	Déficit d'investissement Net : 102.97 €
2020	Excédent fonctionnement 2020 reporté : 62 891.41 €	Déficit d'investissement 2020 reporté : 49 144.84 €
Résultats de clôture de l'exercice 2021	Dépenses : 256 520.90 € Recettes : 319 717.32 €	Dépenses : 300 356.09 € Recettes : 251 108.28 €
TOTAL	Excédent de clôture de Fonctionnement pour 2021 63 196.42 €	Déficit de clôture D'investissement pour 2021 49 247.81 €

DECISION :

Le conseil municipal vote, Mme Le Maire s'étant retirée, le compte administratif 2021 du budget du lotissement du Grand Pré

Adoptée à 12 voix pour

Budget cuisine centrale

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultats nets de l'exercice 2021 (émis)	Dépenses : 250 055.92 € Recettes : 242 368.16 €	Dépenses : 76 580.15 € Recettes : 81 857.27 €
TOTAL	Déficit fonctionnement Net : 7 687.76 €	Excédent d'investissement Net : 5 277.12 €
2020	Déficit fonctionnement 2020 reporté : 9 732.11€	Excédent d'investissement 2020 reporté : 63 016.93 €
Résultats de clôture de l'exercice 2021	Dépenses : 259 788.03 € Recettes : 242 368.16 €	Dépenses : 76 580.15 € Recettes : 144 874.20 €
TOTAL	Déficit de clôture de Fonctionnement pour 2021 17 419.87 €	Excédent de clôture D'investissement pour 2021 68 294.05 €

DECISION :

Le conseil municipal vote, Mme Le Maire s'étant retirée, le compte administratif 2021 du budget de la cuisine centrale

Adoptée à 12 voix pour

DECISION :

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

Adoptée à 12 voix pour

2 – Vote des taux d'imposition (délibération 2022-024)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 et les articles L 2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu le budget primitif de la commune de Chemazé,

La Commission Finances propose de ne pas augmenter les taux pour 2022 compte tenu de l'évolution des bases et du montant des allocations compensatrices.

DECISION :

Le conseil municipal décide de conserver les taux de 2021 en votant les taux suivants pour 2022 : taxe foncière bâti à 48.02% et taxe foncière non bâti à 43.27€.

Adoptée à 13 voix pour et 2 abstentions

3 - Vente de la parcelle n°16 du lotissement du Grand Pré (délibération n°2022-025)

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 avril 2012 fixant à 39,90 euros H.T. le prix de vente au mètre carré des parcelles du lotissement du Grand Pré,

Vu le décret n° 99-355 du 3 mai 1999 publié au Journal Officiel du 8 mai 1999 pris pour l'application de l'article 257 du Code Général des Impôts et relatif aux conditions d'option pour l'imposition à la T.V.A. des cessions de terrains réalisées par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 novembre 2012 décidant d'assujettir ledit lotissement au régime de la TVA,

Vu la demande de M. DELORME et Mme JOUIN d'acquérir la parcelle n° 16 du lotissement Le Grand Pré, d'une superficie de 409 m²,

DECISION :

Le conseil municipal accepte la vente de la parcelle n°16 du lotissement du Grand Pré dans les conditions suivantes :

- Montant HT : 16 319.10 €

- TVA sur marge : 2 969.34 €

- Montant TTC : 19 288.44 €

Les frais d'acte de vente et d'enregistrement seront à la charge des acquéreurs. Le versement des fonds se fera chez le notaire, Maître JOSSET à Château-Gontier est chargé de dresser l'acte de vente.

Adoptée à l'unanimité

Chemazé, le 4 avril 2022

Le maire,
Caroline FOUILLEUX